



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
13 FEV. 2015

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 3 février 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Brigitte PIGEYRE – Cécile PUVIS DE CHAVANNE à Norbert SANCHEZ CANO – Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ – Pascale RICCITIELLO à Claude BERENGUER – Sophie BAUDOUIN à Bernadette CACALY – Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désignée.

**DELIB 2015.02.09 03**

**OBJET : Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – exercice 2013**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif dont les modalités de réalisation et d'adoption sont fixées par les articles D 2224-1 à D 2224-5 du même code.

Les indicateurs techniques et financiers figurant dans le rapport sont fixés par décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 modifié et retranscrit aux annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service permet principalement l'information des abonnés / usagers concernant les évolutions des services concernés et ce, en complément de la note établie chaque année par l'Agence de l'eau sur les redevances, figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'action (2013-2018) financé via les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés.

Le rapport portant sur l'exercice 2013 fait apparaître :

#### Eau potable

- Le rendement global du service à l'échelle de l'agglomération est de 73%, en nette amélioration. Cet indicateur présente cependant des disparités importantes au niveau local et pour lesquelles des mesures sont en cours de déploiement,
- Le renouvellement de l'ensemble des branchements plomb répertoriés est en phase d'être achevé avec quelques branchements restant à fin 2013 mais pour lesquels les travaux sont déjà réalisés sur 2014,
- Des actions d'amélioration de la qualité de l'eau sont en cours, avec d'ores et déjà la suppression de plusieurs points présentant des pesticides par la création d'interconnexions nouvelles pour l'alimentation des territoires concernés,

- La connaissance du patrimoine progresse avec le déploiement d'outils de cartographie plus modernes sur le secteur Régie, dernier secteur pour lequel le réseau n'était pas intégralement répertorié. La CAPI devra maintenant travailler pour affiner sa connaissance du patrimoine : type de réseau, âge des canalisations ...

### Assainissement

- La station d'épuration de Meyrié a été mise hors service à la fin de l'exercice 2013, les effluents sont dorénavant transportés jusqu'à la station de Bourgoin Jallieu,
- L'ensemble des boues produites sur la station de Bourgoin Jallieu est pris en charge par l'exploitant et composté sur plusieurs sites privés extérieurs à la CAPI,
- Un schéma directeur est en cours d'établissement pour le service de l'assainissement sur l'ensemble de l'agglomération, devant déboucher sur un programme d'actions pour les dix années à venir.

### Tarifs

- Le prix total de l'eau potable et de l'assainissement collectif est de 3.71€ TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une consommation de 120m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 3.2% par rapport à janvier 2013,
- Cette hausse de 0.12€/m<sup>3</sup> s'explique d'une part par la hausse de la part communautaire assainissement collectif (+ 0.044€/m<sup>3</sup>) qui permet de financer les travaux d'extension des deux principales stations d'épuration et d'autre part par un changement de la fiscalité sur le service de l'assainissement avec un taux de TVA passé de 7% en 2013 à 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (+ 0.064€/m<sup>3</sup>).

Ce rapport a été examiné :

- en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 2 décembre 2014 conformément à l'article L14.13-1 du CGCT, et cette dernière a donné un avis favorable.
- en Commission Eau et Assainissement de la CAPI le 16 décembre 2014, et cette dernière a donné un avis favorable.

Il a été adressé aux élus par courriel du 2 février 2015 et il est mis à disposition du public en mairie de Saint Quentin Fallavier, aux jours et heures d'ouverture habituels.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DONNE un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2013.**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 10 février 2015

Publication et transmission en sous-préfecture le 11 février 2015

Le Maire,

Michel BACCONNIER (Isère)

